

Strassen, le 14 octobre 2008

Grâce à MyClimateLux, particuliers et entreprises peuvent lutter efficacement contre le changement climatique

MyClimateLux lance son modèle de compensation des émissions de CO₂

La demande croissante en matière de compensation volontaire des émissions de CO₂ a motivé Cegedel, le Centre de Recherche Public Henri Tudor et l'Energieagence de rejoindre la plateforme myclimate et de créer une « filiale » luxembourgeoise. MyClimateLux est une association sans but lucratif, qui a été créée début juin 2008.

MyClimateLux travaille en étroite collaboration avec la fondation myclimate en Suisse et profite ainsi de sa forte expérience en matière de compensation de gaz à effet de serre.

L'objectif principal de l'association luxembourgeoise consiste à proposer aux entreprises et aux particuliers un éventail de produits et services visant la sensibilisation concernant le changement climatique, la réduction des gaz à effet de serre et la compensation volontaire des émissions résiduelles difficilement évitables. De plus, les partenaires de MyClimateLux visent la réalisation de projets de protection climatique sur le territoire luxembourgeois.

Un des premiers buts de MyClimateLux est donc de sensibiliser les entreprises ainsi que les particuliers afin de réduire au minimum la quantité de CO₂ occasionnée par chacun de nous au quotidien p.ex. en voyageant en voiture ou en avion, en chauffant notre maison ou en consommant de l'énergie électrique. Malgré des efforts entrepris dans ce domaine, toutes les émissions de CO₂ ne peuvent pas être évitées. Et c'est justement pour ces émissions que MyClimateLux propose des certificats de compensation volontaire. Chaque personne ou entreprise acquérant ces certificats à travers MyClimateLux participe au financement de projets à faibles émissions de CO₂. Ces investissements servent par exemple à substituer progressivement les structures polluantes en place et à réduire ainsi les émissions globales de CO₂. Ces réductions compensent donc nos émissions difficilement évitables et contribuent ainsi au ralentissement du changement climatique.



Quelques entreprises ont déjà manifesté leur intérêt. Ainsi, la Banque de Luxembourg et Cegedel S.A ont dans une première étape laissé identifier leurs émissions de CO₂. Les prochaines étapes seront la réduction des émissions à effet de gaz de serre et la compensation des émissions restantes difficilement évitables.

Des entreprises ou particuliers intéressés peuvent s'informer ou commander un certificat de compensation volontaire via le site www.myclimate.lu ou via téléphone au 2624-8800.

Présentateurs :

Nestor DIDELOT, directeur Cegedel
Alain SCHILLI, directeur adjoint myclimate
Joëlle WELFRING, présidente MyClimateLux
Jean OFFERMANN, vice-président MyClimateLux